

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 3

*Objet : Contrats
saisonniers*

Date de convocation :

2 juin 2023

Date d'affichage :

2 juin 2023

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

14

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 8 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Absents : Mme Flavie TAVERA M. Pierrick THOMAS, Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire propose de créer pour la saison touristique les emplois suivants liés à un accroissement d'activité saisonnière à la base de loisirs :

Pour l'accueil à la base de loisirs :

2 emplois d'adjoint Administratif territorial à raison de 27 heures 30 minutes par semaine du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023.

1 emploi d'adjoint Administratif territorial à raison de 28 heures par semaine du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023.

2 emplois d'adjoint Administratif territorial à raison de 27 heures 30 minutes par semaine du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023.

1 emploi d'adjoint Administratif territorial à raison de 28 heures par semaine du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de la création des emplois ci-dessus ;

- PRECISE que le niveau de recrutement sera le suivant :

Adjoint Administratif : 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial

AR Prefecture

082-218200871-20230608-DELIB3-DE
Reçu le 13/06/2023

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont disponibles et inscrits au budget aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL